

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école Mère-Marie-Rose, tenue le mercredi 18 novembre 2020 à 18:00 par vidéoconférence

1. Ouverture de la séance

1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Présences : M. Michel Kennedy (directeur)
Mme Virginie Verdollin (parent)
Mme Karine Messier (parent)
Mme Mélissa Plante (parent substitut)
Mme Chantal Caisse (parent substitut)
Mme Éliane St-Germain (enseignante)
Mme Mélangy Fortier (enseignante)
Mme Mélangie Jalbert (enseignante)
Mme Martine Lizotte (service de garde)
Mme Soumia Lotfa (parent)
M Abdelkader Benhalima (parent)

Absences :

1.2 Nomination d'un (e) secrétaire

Mme Mélissa Plante

CE-20/21-11

1.3 Revue et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Mme Mélangy Fortier et adopté à l'unanimité

2. Suivi au procès-verbal

3. Parole au public

4. Questions diverses

5. Adoption – approbation

5.1 Sommaire par école / budget

- Un montant de 2000\$ a été attribué à la bibliothèque pour l'achat de livres.
- A l'école on bouge : une somme de 23000\$ nous est accordé et nous devons en retour faire 60 minutes d'activité par jour.

Le conseil d'établissement approuve le sommaire budgétaire de l'année scolaire 2020-2021 tel que présenté par la direction et autorise la direction d'établissement à effectuer les transferts de crédits à l'intérieur du budget de l'école.

CE-20/21-12

Proposé par Mme Sonia Lotfa et adopté à l'unanimité

5.2 Application Hop Hop

Le conseil d'établissement approuve les démarches entreprises par la direction d'école et la technicienne en service de garde en lien avec l'utilisation de l'application Hop Hop qui permettra de faciliter la récupération des enfants en fin de journée. Les membres du conseil souhaitent que l'école reste ouverte à payer les frais de 21\$ associés à cette application pour une famille qui en ferait la demande. Cette application est utilisée par une quarantaine d'école.

CE-20/21-13

Proposé par Mme Martine Lizotte et adopté à l'unanimité

5.3 Journée pédagogique du 14 décembre et 6 janvier / service de garde

Considérant que le ministre de l'Éducation a fait l'annonce le 27 octobre de l'ajout de 3 journées pédagogiques au calendrier scolaire 2020-2021; considérant que les balises mentionnées par le ministre font en sorte que seuls les enfants qui ont déjà été inscrits à l'une des deux journées pédagogiques de septembre ou octobre pourront s'inscrire au sdg lors de ces nouvelles journées pédagogiques; considérant la pénurie de personnel en service de garde; les membres du conseil d'établissement autorisent la direction d'école à modifier exceptionnellement les heures d'ouverture du service de garde pour ces nouvelles journées pédagogiques. L'horaire d'ouverture sera de 8h à 17h.

CE-20/21-14

Proposé par Mme Mélissa Plante et adopté à l'unanimité

6. Parole à la présidente

7. Parole à la représentante au comité de parents

8. Parole aux enseignants

9. Parole à la technicienne au service de garde

- Journée pédagogique du 26 novembre : 84 enfants sont inscrits dans 11 bulles
 - Journée pédagogique du 27 novembre : 62 enfants sont inscrits dans 11 bulles
- Le personnel est fatigué et il y a une pénurie de personnel.

10. Parole à la direction

10.1 Capsule de formation conseil d'établissement

Il y a seulement une capsule de 3 minutes de disponible pour le moment.

11. Levée de l'assemblée

CE-20/21-15

Proposé par M. Benhalima